



SOLIDARITE FINANCIERE AUPRÈS DE LA POPULATION BURKINABÈ

Face à la crise sécuritaire majeure que traverse actuellement le Burkina Faso, les conséquences humanitaires atteignent aujourd'hui un niveau sans précédent. Des millions de personnes sont affectées, déplacées, privées d'accès aux ressources essentielles, aggravant considérablement les défis déjà existants dans le pays.

L'Avenir social soutient deux actions menées par son partenaire la CGT du Burkina Faso (CGT-B) et souhaite pouvoir poursuivre cette action de solidarité avec la CGT – B.

Il s'agit d'une part de continuer à permettre à des élèves déplacés, de pouvoir être scolarisés et bénéficier de repas à la cantine dans le groupe scolaire EDP à Kaya, groupe scolaire créée par le syndicat.

Et d'autre part de permettre aux militants de la CGT-B de suivre des formations syndicales afin d'être mieux outillés pour faire face à la situation.



L'Avenir Social et la CGT lancent un appel à la solidarité financière à l'ensemble des organisations syndicales, des associations et à toutes les personnes attachées aux valeurs de solidarité.

Chaque contribution compte. Chaque geste de solidarité est un pas vers l'espoir.

Nous invitons toutes les organisations à relayer cet appel, à organiser des actions de soutien et à participer activement à cette mobilisation collective.

Ensemble, affirmons notre solidarité internationale et notre engagement aux côtés du peuple burkinabè.

J'apporte ma solidarité financière à «Solidarité Burkina Faso»

Soit par virement IBAN : FR76 1027 8060 3900 0230 5691 048

Veiller à mentionner – « Solidarité Burkina Faso »

Par chèque à :

L'AVENIR SOCIAL 263, rue de Paris – case 419 – 93514 MONTREUIL cedex

À l'ordre de L'Avenir social « Solidarité Burkina Faso »



Pour les donateurs et donatrices individuels.les,
vous pouvez aussi effectuer vos versements en ligne
[Solidarité Burkina Faso](#)

Un reçu fiscal vous sera envoyé (66 % du montant des dons sont déductibles des impôts)

***Les fonds non utilisés à la clôture du projet seront réalloués
aux projets prioritaires définis par le Conseil d'administration de L'Avenir social***